

**Délibération n°2022-02-06-1bis****Annule et remplace n°2022-02-06-1****Réf. Nomenclature « Actes » : 7.10****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Vente de terrain économique zone du Bois Saint-Michel**

<b>Nombre de membres du conseil</b>	
En exercice	101
Présents	66
Pouvoirs	16
Votants	82

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 05 avril 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

**Mady Junisson** est nommée secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Bauvy Claude	à	Coutaud Pierre	Le Royer Sandrine	à	Ziolo Eric
Picard Nadine	à	Patrick Jouve	Lacrocq Michel	à	Bujon Marc
Aubessard Anne-Marie	à	Philippe Brugère	Bézanger Joël	à	Jean-Pierre Saugeras
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélie Gibouret-Lambert	Delibit Sandra	à	Michèle Valibus
Arfeuillère Christophe	à	Gilles Barbe	Cornelissen Tony	à	Mady Janisson
Calla Tony	à	Martine Pannetier	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Parrain Céline	à	Sophie Ribeiro	Ventadour Elizabeth	à	Françoise Talvard

- **Élus excusés :**

Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtita ; Cornelissen Jacqueline ; Couderc Daniel ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel ; Galland Baptiste ; Jouve Nicolas ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

**Délibération n°2022-02-06-1bis**

Le Président explique que la SCI JLAM est une entreprise spécialisée dans la signalétique, enseigne, gravure et marquage.

Depuis 2020, cette société est implantée à l'entrée de la zone du bois Saint-Michel dans un local qu'elle occupe en location.

L'activité est en pleine expansion et l'emplacement rend impossible le développement de cette entreprise de 6 salariés.

Monsieur Pingaud, gérant, souhaite acquérir le lot n°13 pour y construire un bâtiment de 300 m<sup>2</sup>.

Parcelle concernée : lot n°13 de la zone, section BD, N°127

Superficie : 2 362 m<sup>2</sup>

Prix : 10€ HT /m<sup>2</sup>, soit un prix de vente de 23 620 € HT et 27 131.51 € TTC, TVA sur marge comprise.

Il est ici précisé qu'il est fait inscrire une clause résolutoire de rétrocession à la collectivité dans les mêmes conditions de prix si les projets ne sont pas achevés dans un délai de 3 ans.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle dans les conditions présentées ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à signer l'acte de vente de la parcelle BD 127 au profit de la SCI JLAM dans les conditions présentées ci-dessus, avec la faculté de déléguer ses pouvoirs, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de celui-ci.

A l'unanimité	
Votants	81
Pour	81
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 14 avril 2022

Le président,  
Pierre Chevalier

